

23 novembre 2016

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 28 septembre 2016 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Sous-traitance sauvage? Exploitation abusive de la force de travail? Quelles sont les explications du Conseil administratif?»

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Un chantier s'est ouvert devant la Maison Tavel, rue du Puits-Saint-Pierre à Genève, cet été. Ce chantier a été géré par l'entreprise Soraco (voir photo N° 1 en annexe), dont le site internet mentionne sous la rubrique «valeurs»:

«Exemplarité

- Le respect de la loi, et la défense de la profession, avec le refus du travail au noir et l'engagement à recourir à un personnel exclusivement déclaré et qualifié.
- Le développement durable, avec la priorité résolument donnée aux solutions environnementales, lorsque cela est compatible avec la nature du projet.
- La qualité garantie à chaque phase de travail, en conformité avec les règles de l'art, la déontologie du métier et le cahier des charges.»

Selon plusieurs habitants du quartier, il est apparu que le pavage de la rue – après que la fouille a été comblée – a été effectué par des ouvriers venus de France. Selon certains témoignages (non vérifiés), ces ouvriers logeaient dans leur camionnette pour toute la durée du chantier (voir photo N° 2). Selon d'autres allégations (pas vérifiées non plus), ces personnes logeaient dans un hôtel en France voisine.

M. Pierre Gauthier, signataire de la présente et conseiller municipal, a questionné en juin 2016 le conseiller administratif en charge, M. Rémy Pagani, sur cette situation. Ce dernier n'a toujours pas répondu au 14 septembre 2016 – date de la rédaction de la présente question – alors qu'il avait promis qu'il «ferait une enquête».

En septembre 2016, ces mêmes habitants ont constaté que des ouvriers – portugais cette fois-ci – continuaient le travail de pavage de cette rue dans des conditions analogues à celles de leurs prédécesseurs français, notamment celle de loger dans leur véhicule ou dans un hôtel (voir photo N° 3).

Les questions sont donc les suivantes:

1. L'enquête promise par M. Rémy Pagani a-t-elle été conduite et quel en est le résultat?
2. S'agit-il de sous-traitance sauvage?

3. Pourquoi l'entreprise Soraco a-t-elle dû engager du personnel supplémentaire étranger alors qu'elle dispose en son sein de paveurs expérimentés?
4. L'entreprise Soraco peut-elle garantir que l'emploi du personnel temporaire français puis portugais a été fait en respect des conventions collectives et des dispositions contractuelles convenues avec le Conseil administratif?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. L'enquête promise par M. Rémy Pagani a-t-elle été conduite et quel en est le résultat?

L'enquête a été conduite par le Service du génie civil et le résultat en est le suivant:

L'entreprise Soraco, mandatée pour la réalisation des travaux à la rue du Puits-Saint-Pierre, a sous-traité les travaux de pavage à l'entreprise française Alpes Pavage.

Cette sous-traitance a été dûment annoncée à la Ville de Genève avant le début des travaux et est inscrite à l'article 6 du contrat d'entreprise du 18 mars 2016 signé entre Soraco et la Ville de Genève. L'entreprise Alpes Pavage, déjà connue de la Ville de Genève, a travaillé à plusieurs reprises sur ses chantiers. Elle est à jour avec ses prestations sociales et les ouvriers qui ont œuvré à la rue du Puits-Saint-Pierre ont fait l'objet d'annonce nominative d'une activité lucrative pour travailleurs détachés auprès de l'Office cantonal du travail (OCIRT).

2. S'agit-il de sous-traitance sauvage?

Compte tenu de ce qui précède, il ne s'agit pas de sous-traitance sauvage, mais au contraire d'une sous-traitance en bonne et due forme.

3. Pourquoi l'entreprise Soraco a-t-elle dû engager du personnel supplémentaire étranger alors qu'elle dispose en son sein de paveurs expérimentés?

La société Soraco dispose effectivement d'une équipe de paveurs, mais pour faire face aux différents engagements qu'elle a pris auprès de ses clients, notamment la Ville de Genève pour le pavage de la rue du Puits-Saint-Pierre, elle a fait appel au sous-traitant Alpes Pavage afin d'assurer la planification de ses différents chantiers.

Force est aussi de constater que les entreprises de génie civil genevoises recourent à de la sous-traitance pour des travaux de pavage de telle ampleur afin

d'affecter leurs équipes spécialisées dans ce domaine à des interventions de plus petite taille et plus complexes.

4. L'entreprise Soraco peut-elle garantir que l'emploi du personnel temporaire français puis portugais a été fait en respect des conventions collectives et des dispositions contractuelles convenues avec le Conseil administratif ?

Conformément aux termes du contrat d'entreprise du 18 mars 2016, le sous-traitant Alpes Pavage s'est acquitté des déclarations de travail auprès de l'OCIRT, s'engageant de fait à respecter les conventions collectives et contractuelles requises par la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Annexes mentionnées





